

C'est à ce genre de choses que tous les petits hommes d'affaires et les agriculteurs se heurtent. Lorsque le cultivateur récolte ses céréales, lorsque l'homme d'affaires considère son bilan annuel, ils se demandent: «Combien dois-je dépenser pour une nouvelle maison? Combien d'argent dois-je réinvestir dans mon entreprise commerciale ou agricole?» Il importe que le gouvernement adopte la même tournure d'esprit.

Les impôts et les crédits ne créent pas la richesse; ils la redistribuent. La seule façon de créer la richesse, c'est d'affecter la main-d'œuvre à l'exploitation des ressources naturelles. Le gouvernement aurait dû y songer il y a longtemps. Nous pouvons énumérer les réalisations du gouvernement antérieur, notamment la construction de routes d'accès aux ressources. Nous pouvons rappeler la proposition originale—les écoles de formation professionnelle—de celui qui est actuellement chef intérimaire de notre parti et qui était à l'époque ministre du Travail. Nous pouvons aussi faire briller devant vous l'un des joyaux les plus éclatants de la couronne de notre parti, notre contribution au développement national: le chemin de fer de Pine-Point. L'exécution de cette entreprise avait suscité l'obstruction acharnée de l'opposition, qui constitue maintenant le gouvernement. Ce sont des entreprises comme celles-là qui créent la richesse. Cette réalisation peu coûteuse a largement accru la richesse nationale.

On peut reprocher au gouvernement son refus de reconnaître cet aspect de l'utilisation de notre revenu national et de s'y intéresser.

L'hon. M. Sharp: Aucun gouvernement n'a fait plus pour l'instruction que le gouvernement actuel et l'instruction est un problème très important.

M. Baldwin: Nous avons déjà entendu le ministre, monsieur l'Orateur. Nous l'entendrons sans doute encore. On peut difficilement répondre à l'accusation que j'ai portée contre le gouvernement en formulant une observation hors de propos.

J'ai vraiment goûté les paroles du ministre lorsqu'il a présenté son plaidoyer. Il a déclaré que nous devons orienter la prospérité; plus tôt, il avait dit que nous devons mesurer le rythme de notre essor économique. Ces propos m'enchantent. J'estime que le gouvernement avoue alors que nous devons faire face à un grave problème d'inflation et que nous devons nous efforcer d'y remédier. Je partage l'avis du ministre à ce sujet.

En tentant de défendre ses politiques, dans son discours hier, le ministre m'a rappelé le chirurgien qui, après une intervention chirurgicale, déclare à ses collègues: «Oui, l'intervention a été un très grand succès; elle com-

portait de grandes difficultés d'ordre technique; tout allait bien, mais le malade est décédé.» Le ministre nous a offert hier un plaidoyer de ce genre.

Le gouvernement est bouleversé et ennuyé par les critiques. Il riposte: «Que feriez-vous à notre place? ou «Pourquoi avez-vous voté en faveur de tel ou tel projet?» Une telle réponse vient mal à propos en ce moment. Le gouvernement a demandé au peuple canadien le pouvoir de gouverner et il l'a obtenu. Il doit gouverner. La conduite collective du gouvernement actuel peut toujours légitimement être mise en cause, car c'est le public qui est juge de l'aptitude du gouvernement à continuer son mandat. C'est ce qu'une élection doit décider.

Je sais que la situation est difficile. Les options qui s'offrent au gouvernement sont maintenant limitées. Je ferai une dernière remarque à ce sujet. On pourrait comparer la manière d'agir du gouvernement à celle du capitaine d'une goélette qui, bien qu'une tempête ait été signalée par radio, malgré les signaux de tempête, veut à tout prix prendre la mer. Ballotté par l'ouragan, il gémit et se tord les mains en disant: «Qu'allons-nous devenir?» Voilà où en est aujourd'hui le gouvernement. Comme vous le remarquerez, monsieur l'Orateur, notre parti a davantage pris un petit air marin, depuis quelques semaines. Mais, bien sûr, le capitaine pourrait alléger son navire et se défaire d'une partie de sa cargaison. Il pourrait faire plusieurs choses.

● (5.00 p.m.)

Je dois parler de ces choses, car les députés ont été très troublés par la déclaration du ministre hier, déclaration renfermant un avertissement voilé que des mesures seraient prises pour augmenter les impôts ou ralentir l'économie par d'autres moyens. Cela évoque l'épouvantail d'un chômage créé artificiellement en vue d'atténuer nos difficultés actuelles. Je rejette une pareille proposition. Le Conseil économique n'a pas approuvé l'usage de principes directeurs, il est vrai, mais je signale que l'avis du Conseil sur ce point figure dans son troisième exposé annuel, publié en novembre 1966, il y a près d'un an. Le Conseil y propose, en somme, certaines mesures à adopter. Il n'insiste pas plus que de raison sur la nécessité, dans des conditions normales, d'une politique des revenus ou de principes directeurs, mais il précise nettement que si la situation continue de s'aggraver, il faudra peut-être y recourir. Le chapitre 5 de l'exposé de 1966 renfermait certaines propositions se rattachant à la politique monétaire et financière, à l'application possible d'une politique des revenus, et ainsi de suite. Un cer-